



## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONs du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2025

MAIRIE de SAINT-CANNAT  
13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29

Présents : 20

Représentés : 7

N°2025-078	Dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour la réhabilitation de la salle du 4 Septembre	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>29 OCT. 2025</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>30 OCT. 2025</b>
------------	--	--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le seize octobre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M. CUTILLO, C. FREMY, J.M. ARNAUD, J. GERARD, G. BESSE, S. ROCHEZ.

ABSENTS EXCUSES : Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, M. RIBES représenté par V. PELLISSIER, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A. RUBIOLO, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

ABSENT : M.L. VOLAND.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R 421-14 et R 431-2

Dans la cadre du projet de rénovation énergétique, fonctionnelle et de mise aux normes de la Salle du 4 septembre, sur l'Esplanade Charles de Gaulle, parcelle cadastré BZ 3, la Commune doit déposer une autorisation d'urbanisme.

Selon les dispositions du Code de l'urbanisme, ce projet est soumis au dépôt d'un permis de construire, avec recours à un architecte.

Le projet a été dessiné par le Cabinet d'architecture Atelier TR de Marseille.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable, Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer et à déposer au nom de la Commune le permis de construire, et éventuellement des modificatifs, pour le projet décrit ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Guillaume SORBA



Le Maire  
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)[Création d'acte](#)[Recherche](#)**Acte à classer**[Imprimer](#)[Imprimer l'acte avec le tampon AR](#)[Envoyer](#)**2025-078****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-10-29T15-08-49.01 ( MI264912927 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20251022-2025-078-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour la réhabilitation de la salle du 4 septembre

Date de décision : 22/10/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-078 Dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour la réhabilitation de la salle du 4 Septembre.PDF](#) Multicanal : Non[Annuler](#)[Classer](#)

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/10/25 à 15:08

Date 29/10/25 à 15:08

Date 29/10/25 à 15:14

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)Par [ELSENHEIMER Sophie](#)